



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 11746

Texte de la question

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées au sujet des équivalences possibles et de la validation des acquis pour les étudiants étrangers. Depuis 1998, quinze instituts de formation en kinésithérapie ont obtenu un agrément des facultés de médecine pour former des futurs kinésithérapeutes par le biais du tronc commun avec les filières en médecine et dentaire. De nombreux rapports, dont le rapport Borland, doyen de Marseille, publié dans la presse le 5 décembre 2002, évoquent la nécessité d'assouplir le numerus clausus pour créer 8 000 postes de praticiens supplémentaires. Ils indiquent l'intérêt immédiat d'intégrer parmi les praticiens 2 000 à 3 000 médecins étrangers. Elle lui rappelle que, pour exemple, certains Québécois étudient deux années en France et réintègrent en quatrième année au Canada. L'inverse ne peut se produire. Considérant de plus que la méthode des quotas a dissuadé nombre de candidats aux carrières médicales, considérant que l'exercice professionnel est devenu plus pénible, elle lui demande si, à l'appréciation des doyens, un certain nombre de médecins étrangers peuvent s'adjoindre aux effectifs afin de lutter contre la pénurie de praticiens, ainsi que de bien vouloir lui communiquer toute initiative prise en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Kosciusko-Morizet](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11746

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 971